

Règlement du Jeu concours Garden Party 25/05/2024

Article 1 : Conditions d'accès au jeu :

Seules les personnes majeures sont autorisées à participer au jeu.

Une pièce d'identité pourra être demandée lors de la remise des lots.

1 bulletin de participation par adresse postale est accepté dans l'urne.

Si une même adresse apparaît à posteriori sur différents bulletins, chacun de ces bulletins seront considérés comme invalides.

Article 2 : Quelles sont les dates et horaires de début et de fin du jeu concours ?

Les bulletins de participation pourront être déposés, dans l'urne, le Samedi 25 Mai à partir de 10h30 au niveau de l'accueil de la Garden Party.

Les bulletins seront à déposer au plus tard dans l'urne le Samedi 25 Mai à 18h30.

Début du tirage au sort à 18h45.

Article 3 : Quelle est la démarche à suivre pour participer au jeu concours ?

Pour participer il faut :

- Inscrire, sur le bulletin, les informations relatives à chaque participant,
- répondre à quelques questions sur le bulletin,
- faire tamponner le bulletin auprès de chaque zone comme indiqué,
- déposer le bulletin dans l'urne.

Seul un bulletin complet permet la participation au jeu.

Article 4 : Tirage au sort :

Une main innocente procédera au tirage au sort des bulletins gagnants.

Les lots seront attribués par ordre de tirage.

Le crieur désignera les gagnants tirés au sort à partir de 18h45.

Article 5 : Délai de récupération des lots :

Les lots sont à récupérer sur l'évènement le 25/05, à l'issue du tirage au sort, ou disponibles jusqu'au 30/06/2024, en contactant le 06.99.12.10.85.

Article 6 : Quels sont les lots à gagner ?

1 Broyeur à branches
6 Kits Culbuto
1 Grelinette
4 paniers garnis produits locaux alimentaires « Bienvenue à la ferme »
2 places pour le Manoir de Veygoux
2 places Panoramique des Dômes
1 sac à dos
2 livres pour enfant Mimi Pissenlit
1 bon pour un atelier repas réalisé par Ana'chronique
2 livres de Laurent OCCELLI - Animateur culturel en botanique
1 prestation : coupe + shampoing.
Divers autres petits lots...

Partenaires participants : Clermont Auvergne Métropole, CD63, SYDEM Dôme et Combrailles, Compagnie LAVIFIL, Ana'chronique, Laurent OCCELLI, la Ressourcerie du Pays D'Issoire, le Salon Arborescence, Jardiniers des Pays d'Auvergne Club de Lempdes...

Article 7 : Gestion des données :

La collectivité VALTOM dont le siège est situé 1 chemin des domaines de Beaulieu à 63000 Clermont Ferrand organise un jeu concours par tirage au sort et assure la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Les données à caractère personnel, collectées dans le formulaire de contact, sont à destination du VALTOM gérant le jeu concours et ne seront pas utilisées à des fins commerciales. Les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au jeu concours sont conservées pour une durée d'un an. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants au jeu peuvent accéder aux données les concernant où demander leur effacement.